

*La République du Centre*, 16 octobre 2012



Dans les campagnes du Loiret, presque tout le monde connaît le cinémobile, obligé de relever le défi de la numérisation. Suite à une question adressée au gouvernement sur cette thématique par le député PS, Jean-Pierre Sueur, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, vient d'apporter quelques précisions quant au devenir du cinéma itinérant. Elle a rappelé que l'Association nationale des « circuits incinérants » et la Fédération nationale des cinémas français ont constitué un groupe de travail afin d'identifier « des solutions techniques adaptées ». Et a précisé que le Centre national du cinéma et de l'image animée allait contribuer au remplacement des projecteurs 35 mm par des numériques, « dans la limite de quatre par circuit ». « Cette aide pourra couvrir jusqu'à 90 % des dépenses de numérisation », assure-t-elle,